

HABILITATION ELECTRIQUE BS BE

HABILIT

Objectifs



Public Visé

Les personnes non électriciens qui doivent réaliser des manœuvres de protection dans des locaux de service électrique, qui accompli des interventions élémentaires sur des équipements électriques. Toute personne n'étant pas électricien de métier, devant réaliser hors tension des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement de fusibles ou de lampes, démontage, connexion de prises ou d'interrupteurs,...) : gardiens d'immeubles, agents de maintenance, ...



Maîtriser la langue française, orale et écrite. Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation. Connaissance des règles élémentaires de l'électricité.

Objectifs pédagogiques

OBJECTIF DE L'ENCADREMENT : L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. La protection des travailleurs contre le risque électrique : Code du Travail. Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010Article R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R. 4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'Inrs présente les principes et le processus d'habilitation dans l'ED6127 qui s'appuie sur les règles techniques de la norme NF C18510 de Janvier 2012.

OBJECTIF OPERATEURS: Etre capable d'exercer en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des zones d'environnement électrique. Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique. Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques. Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention élémentaire en basse tension. Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation BS, BE.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthode active permettant la participation du stagiaire. Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire. Remise d'un livret

Parcours pédagogique

Pour chaque thème la nature des acquis est précisée en terme de savoirs (S) et savoir-faire(S-F)

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES:

Module 1 de l'ED6127 inrs – Thèmes communs formation initiale : Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations (S). Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure (S). Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels (S) (S-F). Zones d'environnement et leurs limites (S) (S-F). Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation (S) (S-F). Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations (S). Protection collective : mesures, équipements et signalisation (S) (S-F) Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main,...): risques et mise en œuvre (S) (S-F). Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques (S) (S-F) Module 7 de l'ED6127 inrs -Thèmes spécifiques BS intervention BT élémentaire : Limites de l'habilitation «BS» (S). Echanges avec le chargé d'exploitation électrique : informations et documents(S) (S-F) Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification(S) (S-F). Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser(S) (S-F) Mise en sécurité d'un circuit : pré identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension(S) (S-F) Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire(S) (S-F). Procédure de remplacement / raccordement et instructions de sécurité associées(S) (S-F) Note : avant de suivre ce module, l'apprenant doit maîtriser les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir Module 6 de l'ED6127 inrs – Thèmes spécifiques aux manœuvres: Matériels électriques dans leur environnement: fonction, caractéristiques, identification(S) (S-F) Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser(S) (S-F). Habilitation lettre «E»: limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention(S) (S-F). Acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation(S) (S-F) Echanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation : informations et documents(S) (S-F) Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres(S) (S-F)

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Réalisés soit dans l'environnement des stagiaires (en intra) soit sur des installations pédagogiques

Les clés de la Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93.13.13406.13





en fin de formation. Contrôle des connaissances par le formateur.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur avec 5 ans minimun d'expérience professionnelle



Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des compétences acquises par des exercices pratiques à la fin de chaque module.

Test pratique reprenant l'intégralité des modules étudiés en fin de formation.

A l'issue de la formation est remis un bilan stagiaire et une évaluation du formateur. Feuilles d'émargement.

Modalités d'Accessibilité

Nous nous tenons à disposition des personnes en situation d'handicap pour édudier les possibilités de mise en oeuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et le cas écheant, les orienter vers les stuctures adéquates.

U Durée

Effectif

14.00 Heures

10

2 Jours

